FORMATION FCO MARCHANDISES

La Formation Continue Obligatoire permet de recycler sa FIMO. Elle doit se faire tous les 5 ans.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Permet au conducteur de se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité, d'actualiser ses, appliquer et respecter les règlementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la sécurité routière, la sécurité environnementale, le service et la logistique. Être en conformité avec la règlementation

COMPETENCES DEVELOPPEES

Les compétences et la liste des matières enseignées sont prévues par l'annexe 1 de la directive 2003/59/CE du 13 juillet 2003.

Elles sont énumérées en annexe de l'arrêté du 3 janvier 2008 détaillant le programme de la formation.

Elles sont rassemblées en 4 grands thèmes :

- > Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité
- > Application des réglementations relatives au transport routier de marchandises
- > Santé, sécurité routière et sécurité environnementale
- Service, logistique.

Evaluation de la totalité des compétences acquises en formation pratique et théorique par contrôle continue et test final d'évaluation des compétences.

QUALIFICATIONS DES INTERVENANTS

<u>Formateur</u>: Equipe de formateurs titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER) plus la mention du Groupe lourd.

Administratif: Equipe administrative pour la gestion et le suivi des dossiers administratifs.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Méthodes actives adaptés à la formation des adultes

- Salle de cours équipées de moyens multimédias
- > Fiches de suivi et livrets d'apprentissage
- Aires d'évolutions spécialement aménagées (plateau technique)
- Véhicules de transport de marchandises et remorques ou semi-remorque adaptés à l'enseignement équipé de doubles commandes et des équipements auto-école.

Conforme aux instructions fixant les modalités d'évaluation théorique et pratique.

Validation de la formation.

CENTRE DE FORMATION DU BUTOR

232 BLVD JEAN JAURES 97490 STE CLOTILDE 0262 210 826

Public visé:

Tout public répondant aux prérequis ; demandeurs d'emploi, salariés, chefs d'entreprise

Prérequis:

<u>Ê</u>tre titulaire du permis C ou CE en cours de validité

Être déclaré médicalement apte Avoir déjà fait 1 FIMO ou 1 FCO

Formation réglementée, accessible aux personnes en situation d'handicap sauf affectations médicales incompatibles avec l'obtention du permis de conduire.

Durée, dates, horaires :

o 35 heures

Date de début et fin de formation ; voir au secrétariat

Horaires; nous consulter

Coût : 500€ (éco conduite inclus)

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'ACTION DE FORMATION ET D'EVALUATION

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires
- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- > Evaluations continues par le formateur
- Remise d'un questionnaire en fin de stage
- > Test final d'évaluation des compétences acquises sous forme de QCM et de conduite
- Les absences doivent être justifiées (certificat médical, arrêt de travail, convocation, ...)
- Conditions de réussite : délivrance d'une attestation de formation et délivrance de la carte de qualification de conducteur (CQC).